



26.05.2010

QUESTION TO THE COMMISSION

(005/2010)

Meeting of 2-3 June 2010

1. Question tabled by Laima Liucija Andrikiėnė

I would like to inquire about the human rights situation in Mexico from which we constantly receive worrying news.

The situation of journalists in the country is especially worrying, as Mexico has become one of the most dangerous places in the world for journalists to carry out their work. We also hear about cases of illegal surveillance and prosecution by government authorities of human rights defenders in the country. There is a general tendency of impunity in the country and the criminal situation is at an alarming state. There are plenty of accusations of human rights violations taking place in prisons, most of which are overcrowded and lack basic living conditions.

Considering that the EC held a Local Troika Dialogue with the Mexican authorities on 12 May 2010 and there are complementary human rights consultations scheduled to take place before the Third Committee sessions in Geneva and New York, has the Commission already raised these cases to the Mexican authorities and received any feedback? Does the Commission intend to take any specific actions to tackle the mentioned situations?

2. Question déposée par Nicole Kiil-Nielsen

Les droits des peuples autochtones de Papouasie occidentale

Survival, relayant les alertes de l'association pan-indonésienne AMAN (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara), révèle que l'Indonésie est en train de mettre en place un programme - le Merauke Integrated Food and Energy Estate (MIFEE) - visant à confisquer 1,6 millions d'hectares de terres en Papouasie (Nouvelle-Guinée Occidentale), dans le but de les convertir en terres agricoles. Les zones affectées constituent le territoire Anim-ha, appartenant aux peuples indigènes de Malind.

Ce programme économique de très grande échelle n'a pas obtenu le consentement des populations autochtones, alors qu'il ne peut qu'aggraver leur situation en termes de droits humains, mettre en cause la souveraineté alimentaire de ces peuples de chasseurs-cueilleurs, les réduire en minorité sur leur propre territoire et aboutir à la disparition de leur mode de vie et de leurs traditions culturelles. Ce projet se fait donc en violation des droits territoriaux des peuples indigènes de Papouasie, territoire occupé par l'Indonésie depuis 1963, et est en contradiction avec la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (confer tout particulièrement l'article 32), texte pourtant soutenu par l'Indonésie.

Ce programme est également très négatif en termes environnementaux dès lors qu'il va détruire un territoire forestier très étendu. Les forêts sont des puits à carbone, et leur maintien est donc un élément essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique, comme en témoigne le mécanisme REDD, dont le principe est d'ailleurs soutenu par le Parlement européen (voir par exemple la Résolution du 25 novembre 2009 sur la stratégie de l'UE pour la Conférence de Copenhague sur le Changement Climatique).

J'aimerais donc savoir si la Commission est informée de ces projets du gouvernement Indonésien, et si oui, quelle est sa position ?

Plus largement, quelles sont les initiatives prises par la Commission pour faire respecter la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones ? Y fait-elle référence, notamment dans ses relations bilatérales avec l'Indonésie ou dans le cadre des discussions multilatérales lors des forums internationaux ?

Enfin, dans la perspective de REDD, la Commission a-t-elle l'intention de soulever ce problème de la déforestation ?